I.N.A.M.I.

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2022/243 du 1 juillet 2022 62/1434 63/1415

En vigueur à partir du 1 juillet 2022

Instructions comptables et statistiques ; prestations temporaires dans le contexte du Covid-19; 01-07-2021.

Conformément à l'article 12 de la convention en application de l'art.56, §1 pour le financement d'une étude pilote relative au suivi des patients covid-19 à domicile via le télémonitoring (note CSS 2021/351), le pseudocode 530891 ne pourra plus être utilisé à partir du 1er juillet 2022.

Les instructions comptables et statistiques sont modifiées comme suit :

Pseudocode nomenclature supprimé :

530891: Indemnité forfaitaire pour le démarrage administratif du processus de soins, l'installation de l'équipement, l'utilisation des plateformes numériques de soutien et les coûts logistiques (maximum 1x par patient)

Date d'application :

Les modifications susmentionnées sont applicables pour les prestations effectuées à partir du **1 juillet 2022**.

Le Fonctionnaire Dirigeant ff.,

J. Coenegrachts
Directeur général a.i.

Annexes : nihil

Avenue Galilée 5/01 B-1210 Bruxelles Tél.: 02 524 97 97 .
Actuariat WU 1.21.00.00